



PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SOMAIN

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société DIMAPLAST - siège social : rue Léonard de Vinci – ZA de la Renaissance 59490 SOMAIN, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'exploitation d'un entrepôt logistique situé à la même adresse, comprenant les activités principales suivantes soumises à enregistrement au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

1510-2 Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³

2662-2 Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) Supérieur ou égal à 1 000 m³ mais inférieur à 40 000 m³

2714-1 Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : Supérieur ou égal à 1 000 m³

et à déclaration sous les rubriques **2714-2** et **2791-2**.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée **du 2 mars 2019 au 29 mars 2019 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures d'ouvertures des bureaux **en mairie de SOMAIN** les lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ainsi que le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement – pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de SOMAIN, ABSCON et ANICHE.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.